



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le lundi 15 avril 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Madame Solange Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présente :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe

Est absente :

Madame Karen Loko, greffière

**2019-04-123**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h10 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

**2019-04-124**

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2019-04-125**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
6. Adoption du Règlement 2019-480 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle
7. TECQ - Autorisation à lancer l'appel d'offres AO-2019-02 relatif au raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une portion de la rue Day
8. Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé - demande d'aide financière

9. Règlement du dossier CQ-2018-1092
10. Défi sportif - SPVM
11. Adjudication de l'immeuble situé au 151 rue Blais
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Romeo Briand  
**APPUYÉ PAR:** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

- Aucun

2019-04-126

#### **5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** .....  
**APPUYÉ PAR:** .....

**ET REPORTÉE À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2019 soit approuvé tel que rédigé.

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait la lecture du procès-verbal.

2019-04-127

#### **6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-480 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-450 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (ci-après la Loi) a été sanctionnée le 16 juin 2017;

**ATTENDU QUE** cette loi a introduit dans la Loi sur les cités et villes de nouvelles dispositions permettant une plus grande souplesse aux municipalités quant au choix du système de pondération et d'évaluation des soumissions lors d'appels d'offres publics;

**ATTENDU QUE** le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été modifié par le Règlement 2018-462 en mai 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite assouplir de nouveau le Règlement 2017-450 afin d'en permettre une application plus pratique et efficiente;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du Règlement 2019-480 a été donné le 11 avril 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 2019-480 a été déposé le 11 avril 2019;

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Hébert Huard  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** le Règlement 2019-480 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle.

2019-04-128

**7. TECQ - AUTORISATION À LANCER L'APPEL D'OFFRES AO-2019-02 RELATIF AU RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR UNE PORTION DE LA RUE DAY**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau  
**APPUYÉ PAR:** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** la firme d'ingénieurs ARPO à lancer l'appel d'offres AO-2019-02 relatif au raccordement du réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Day entre la 3e avenue Ouest et le chemin de fer et d'accompagner la Ville dans le processus de sélection des soumissions et d'adjudication de l'appel d'offres.

2019-04-129

**8. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PÊCHE AU BAR RAYÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**afin de soutenir et de valoriser le développement de la pêche au bar rayé en plein essor, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs lance pour la troisième année consécutive le Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé (ci-après, le Programme) pour la saison 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la saison 2019-2020, le Programme s'appliquera à l'ensemble de la Gaspésie côtière (côté sud et côté nord) ainsi qu'à une portion de la région du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle offre de pêche génère des retombées économiques régionales importantes et permet à la Gaspésie et au Québec de rayonner à l'international;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement accordé par le Gouvernement du Québec peut atteindre 75% de la valeur totale des dépenses admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac, organisme municipal reconnu par l'Assemblée Nationale, est située dans la zone où la pêche au bar rayé est autorisée et compte de nombreux adeptes de cette pêche;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière pour l'année 2019-2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** Monsieur Christian Bourque, directeur des sports et des loisirs, à

- agir au nom de la Ville de Paspébiac;
- signer et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé au plus tard le **1er mai 2019**.

2019-04-130

**9. RÈGLEMENT DU DOSSIER CQ-2018-1092**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Hébert Huard

**D'AUTORISER** le maire, Monsieur Régent Bastien, à signer la transaction pour le règlement définitif du dossier CQ-2018-1092 moyennant le paiement de la somme de 95 000 \$.

**REPORTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-04-131

**10. DÉFI SPORTIF - SPVM**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien du Tour Cycliste S.P.V.M du 10 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis de nombreuses années, les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (S.P.V.M.) s'impliquent auprès du Défi sportif ALTERGO dont la mission est de promouvoir le sport adapté et les saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Tour Cycliste s'engage à remettre les profits au volet jeunesse du Défi sportif ALTERGO;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet scolaire de cet événement annuel accueille près de 6000 athlètes ayant une limitation fonctionnelle en provenance de partout au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** du 19 au 23 août 2019, une équipe composée d'une vingtaine de policiers, cyclistes et bénévole se relayera sur une distance d'environ 1000 km, à vélo, de Montmagny à Paspébiac;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Romeo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la Ville de Paspébiac apporte son soutien au Tour Cycliste S.P.V.M. et prenne en charge le coucher, le souper et le déjeuner pour un budget maximal de 1200 \$, avant les taxes applicables;

**QU'il** soit confié au concessionnaire du comptoir alimentaire du Complexe sportif la préparation des repas;

2019-04-132

**11. ADJUDICATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 151 RUE BLAIS**

**ATTENDU QUE** par résolution portant le numéro 2019-02-43 adoptée le 11 février 2019, le conseil municipal a autorisé la mise en vente du lot numéro 5 235 275 du cadastre du Québec comprenant un terrain et un bâtiment;

**ATTENDU QUE** lesdits terrain et bâtiment, situés au 151, rue Blais, sont évalués à 447 270 \$;

**ATTENDU QUE** suite à l'appel d'offres publié sur le SEAO, une seule soumission a été reçue dans les délais requis, soit le vendredi 29 mars 2019 à 15h;

**ATTENDU QUE** le soumissionnaire, le Syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec (ci-après, le STEEQ) a fait une offre d'achat de 100 000 \$, taxes en sus, à laquelle s'ajoutent des travaux de rénovation d'un montant approximatif de 340 000 \$, soit un investissement total de 440 000 \$;

**ATTENDU QUE** le montant total des investissements de la STEEQ s'élevant à 440 000 \$ équivaut presque à l'évaluation municipale du lot numéro 5 235 275;

**ATTENDU QUE** le STEEQ s'engage à réaliser son projet d'une valeur totale de 440 000 \$, soit l'aménagement de bureaux et le déménagement de son siège social au 151 rue Blais, dans un délai maximal de 1 an à partir de la signature de l'acte notarié;

**ATTENDU** les retombées financières conséquentes pour la Ville de Paspébiac, notamment en raison de l'augmentation de la valeur de l'immeuble générant une hausse des revenus de taxation et de services;

**ATTENDU** la création d'emplois et de contrats pour l'entretien, le déneigement et l'achat local;

**ATTENDU QUE** la Ville peut adjuger le lot à un prix inférieur à la valeur inscrite à l'évaluation foncière 2017-2019 si elle considère que la qualité et ou la nature du projet présenté par le soumissionnaire ou la destination de l'immeuble est dans l'intérêt des citoyens de Paspébiac;

**ATTENDU QUE** l'aliénation est faite sans aucune garantie de quelque nature que ce soit et aux risques et périls de l'acheteur, la STEEQ;

**ATTENDU QUE** l'adjudicataire doit signer une promesse d'achat au profit de la Ville de Paspébiac;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Hébert Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADJUGER** le lot numéro 5 235 275, constitué d'un terrain et d'un bâtiment, situé au 151 rue Blais au Syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec moyennant la somme de 100 000 \$, avant les taxes applicables;

**QUE** l'acquéreur s'engage à payer tous les frais inhérents à la transaction, notamment ceux liés à l'arpenteur, au notaire, son courtier, son agence etc...;

**QUE** la cession est faite sans aucune garantie que ce soit, aux risques et périls de l'acquéreur;

**D'AUTORISER** le maire, Monsieur Régent Bastien, et la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, à négocier et à signer tous les actes relatifs à cette vente, notamment la promesse d'achat et l'acte notarié de vente.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

- Aucune

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune

2019-04-133

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR:** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 19h40.

---

**M. Régent Bastien, maire**

---

**Mme Annie Chapados, directrice  
intérimaire, directrice des finances et  
de la trésorerie**